



**APPENDICE J – RAPPORTS SUR LA PARTICIPATION AUTOCHTONE**

Conformément à la CS 4 et à l'appendice I, Participation autochtone, l'expert-conseil doit compiler et tenir à jour des dossiers sur la participation autochtone préparés dans le cadre des commandes subséquentes à l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre tous les achats effectués par le Canada.

L'expert-conseil doit présenter ces données en utilisant le format indiqué dans le présent appendice. Si des données ne sont pas accessibles, la raison devrait être indiquée dans le rapport. S'il n'y a pas de participation autochtone au cours d'une période donnée, l'expert-conseil doit présenter un rapport portant la mention « Néant ».

Les données doivent être présentées *tous les trimestres* à l'autorité contractante.

Voici les périodes de rapport trimestriel :

- a) Premier trimestre : du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin
- b) Deuxième trimestre : du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre
- c) Troisième trimestre : du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre
- d) Quatrième trimestre : du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars

Les données doivent être présentées à l'autorité contractante au plus tard dans les dix (10) jours civils suivant la fin de la période de présentation des rapports.

**1. Directives à l'intention de l'expert-conseil**

- a) Les sections 1 et 2 doivent être présentées dans chaque rapport d'étape.
- b) Les données cumulatives doivent être intégrées dans chaque rapport (ce qui signifie que si la remise de rapports commence en janvier, le rapport de janvier comprendra seulement les données du mois de janvier; le rapport de février comprendra le total cumulatif des données de janvier et de février; le rapport de mars comprendra le total cumulatif des données de janvier et de février, etc.).
- c) Toutes les questions concernant la production des rapports d'étape doivent être transmises à l'autorité contractante.

**2. Section 1 – Rapport cumulatif sur la situation des employés autochtones de l'expert-conseil**

**2.1 Résumé**

Période visée par le rapport (en date du) : \_\_\_\_\_

Poste (par employé de l'expert-conseil)	Numéro de la commande subséquent	Autochtone (Oui/Non)	Heures travaillées au cours de la période de production de rapports	Salaire gagné à ce jour
<b>Total cumulatif de tous les salaires gagnés à ce jour :</b>				

**2.2 Résumé actuel des employés autochtones de l'expert-conseil**

- a) Nombre d'employés autochtones de l'expert-conseil : \_\_\_\_\_
- b) Nombre d'heures d'employés autochtones de l'expert-conseil : \_\_\_\_\_



c) Salaires totaux gagnés par les employés autochtones de l'expert-conseil :  
\_\_\_\_\_

**3. Section 2 – Rapport cumulatif du statut des employés des sous-traitants – Services**

**3.1 Résumé**

Période visée par le rapport (en date du) : \_\_\_\_\_

Nom de l'entreprise autochtone	Poste (par employé des sous-traitants)	Numéro de la commande subséquente	Autochtone (Oui/Non)	Heures travaillées au cours de la période de production de rapports	Salaire gagné à ce jour
<b>Total cumulatif de tous les salaires gagnés à ce jour :</b>					

**3.2 Sommaire actuel des employés autochtones des sous-traitants :**

a. Nombre d'employés autochtones des sous-traitants : \_\_\_\_\_

b. Nombre d'heures travaillées par les employés autochtones des sous-traitants :  
\_\_\_\_\_

c. Salaires totaux gagnés par les employés autochtones des sous-traitants :  
\_\_\_\_\_